



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 14 février 2020

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2 nouvelles communes suite à la sécheresse de l'été 2018

Un arrêté interministériel du 28 janvier 2020, publié au Journal officiel le 13 février 2020, **reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour 2 communes du département du Bas-Rhin** suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2018. Cet arrêté est adopté en application des dispositions de l'article 1er de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

20 communes du Bas-Rhin avaient déjà fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2018.

L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les dommages matériels directs assurables provoqués par des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018.

Sont concernées pour ces dommages les communes de :

- Reichshoffen
- Weiterswiller

L'état de catastrophe naturelle permet d'ouvrir droit à la garantie des assurés :

- pour les effets de la catastrophe naturelle sur les **biens faisant l'objet des contrats d'assurance** visés au code des assurances,
- lorsque les dommages matériels directs ont **pour cause déterminante les effets de la catastrophe naturelle**,
- lorsque les **mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance** ou n'ont pu être prises.

Les sinistrés concernés ont un **délai de 10 jours à compter de la date de publication au Journal officiel** pour déposer, si ce n'est pas déjà fait, une déclaration de sinistre et un état estimatif de leurs pertes auprès de leur assureur.

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

Contact presse

Aurélie Contrecivile
Tél. : 06 73 85 16 45
Mail :
aurelie.contrecivile@bas-
rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

 **Twitter** : @Prefet67  **Facebook** : Préfet de la région Grand Est